

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Calvados

COMMUNE de LES MONTS D'AUNAY

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 31

En exercice : 31

Qui ont pris part à la délibération : 29

Dont pouvoirs : 3

Date de la convocation : 05/04/2024

Date d'affichage : 17/04/2024

L'an **deux mil vingt quatre, le onze avril, à 20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **LES MONTS D'AUNAY, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Christine SALMON**.

Étaient présents : Mme Christine SALMON, Mme Chantal PUCEL, M. Rémi THERIN, Mme Lydie OLIVE, M. Jean-Noël DUMAS, Mme Nathalie TASSERIT, M. Gilles LECONTE, Mme Irène BESSIN, M. Dominique MARIE, Mme Brigitte GOURDIN, M. Yves CHEDEVILLE, Mme Véronique BOUE, M. Emmanuel DEVAUX, Mme Caroline SAINT, M. Franck HELLOUIN, Mme Sylvia DELASALLE-LION, M. Serge SORNIN, M. Tony RODRIGUES, M. Thierry ANNAERT, Mme Charlene GOSSELIN, M. Patrick SAINT-LÔ, Mme Martine JOUIN, M. Thierry LEFEVRE, M. Romain TREFEU, Mme Françoise GIDEL-BLANCHET, Mme Isabelle FOUQUES-CARIOU.

Étaient absents excusés : M. Nicolas BARAY, Mme Linda PERRINE, Mme Harmonie LE BORDAIS, M. Mike BROUNAIS, M. Germain LEHERQUER.

Procurations : M. Nicolas BARAY en faveur de Mme Nathalie TASSERIT, Mme Linda PERRINE en faveur de Mme Christine SALMON, M. Mike BROUNAIS en faveur de Mme Chantal PUCEL.

Secrétaire : Mme Sylvia DELASALLE-LION élue à l'unanimité.

OBJET : Salles municipales – tarifs de location et indemnisation des charges locatives (énergie)

La présente délibération rappelle les différents tarifs de location des salles municipales et propose de modifier :

- Salle de Bauquay : la location d'un week-end, initialement fixée à 130 € est proposée à 150 € ;
- Salle du Plessis-Grimoult : retrait de la possibilité de louer la grande salle sans cuisine le week-end ;
- Tarif de l'énergie : recalé au réel. La facturation EDF des salles de Bauquay et Campandré-Valcongrain (0,35 € le kw contre 0,65 € précédemment). Pas de changement pour les autres.

LOCATION HORS CHARGES	Aunay sur Odon	Bauquay	Campandré-Valcongrain	Ondefontaine	Aunay sur Odon	Le Plessis Grimoult Grande salle	Le Plessis Grimoult petite salle	Aunay sur Odon
	S. Pompes				Restaurant Scolaire			S. des F
Nombre de places assises	50	100	30	140	170	250	35	600
<i>dansant</i>		70		110	120			350
Location d'une journée en semaine avec cuisine				100,00 €		170,00 €		300,00 €
Location d'une journée en semaine sans cuisine	80,00 €	80,00 €	50,00 €			100,00 €		200,00 €
Location d'une journée organisme de formation	50,00 €	50,00 €	30,00 €					
Location d'un week-end avec cuisine			100,00 €	250,00 €	350,00 €	430,00 €		750,00 €
Location d'un week-end sans cuisine		150,00 €					50,00 €	550,00 €

Dépôts de garantie et acompte	Aunay sur Odon	Bauquay	Campandré-Valcongrain	Ondefontaine	Aunay sur Odon	Le Plessis Grimoult	Le Plessis Grimoult	Aunay sur Odon
	S. Pompes				Restaurant Scolaire	Grande salle	petite salle	S. des F
Dépôt de garantie (dégradations)	500 euros				1 000,00 €	1 000,00 €	500,00 €	1 000,00 €
Dépôt de garantie (ménage mal effectué)	50,00 €	50,00 €	50,00 €	100,00 €	200,00 €	200,00 €	50,00 €	200,00 €
Acompte location	50 % du montant de la location							

Autres prestations payantes	Aunay sur Odon	Bauquay	Campandré-Valcongrain	Ondefontaine	Aunay sur Odon	Le Plessis Grimoult	Aunay sur Odon
	S. Pompes				Restaurant Scolaire	Grande salle	S. des Fêtes
Couvert complet	1 €				1 €		1 €

Charges d'énergie	Aunay sur Odon	Bauquay	Campandré-Valcongrain	Ondefontaine	Aunay sur Odon	Le Plessis Grimoult	Aunay sur Odon
	S. Pompes				Restaurant Scolaire	Grande salle	S. des Fêtes
Gaz (m3)					2,21 €		2,21 €
Electricité (kw)	0,20 €	0,35 €	0,35 €	0,51 €	0,20 €	0,21 €	0,20 €

Considérant les coûts récemment supportés par la commune et les notifications des fournisseurs d'énergie sur leurs évolutions tarifaires,

Considérant les tarifs de location pratiqués dans les communes environnantes,

VU l'avis favorable de la commission Cadre de vie du 3 avril 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **FIXE** les tarifs de location des salles municipales, des prestations le cas échéant supplémentaires tels que définis dans le tableau ci-dessus.
- **FIXE** la participation aux charges d'énergie sur la base du coût supporté par salle municipale (tableau ci-dessus) multiplié par la consommation constatée lors de l'état des lieux sortant (électricité + gaz le cas échéant).
- **FIXE** le montant horaire du ménage à 15 euros.
- **RAPPELLE** que deux dépôts de garantie seront demandés pour toute mise à disposition de locaux municipaux, dont les montants sont également fixés dans la grille tarifaire ci-dessus.
- **PRECISE** que les conditions de mise à disposition gratuite aux associations et écoles de la commune nouvelle sont précisées dans le règlement intérieur des salles communales.
- **DIT** que la location et le prêt du restaurant scolaire doivent être autorisés au cas par cas, compte tenu de l'occupation scolaire, périscolaire et extrascolaire du bâtiment et des nuisances que cette salle occasionne aux riverains.

Certifiée exécutoire après transmission à la
Sous-préfecture de Vire et publication par voie
d'affichage le 17/04/2024

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Mme Christine SALMON